

2022 /

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
13 septembre 2022

Date d'affichage :
13 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 19092022 / 2.5

Nombre de voix délibératives :
42 : Délibération n°1 et n°2.1
44 : Délibérations n° 2.1 à n° 6.7

Membres titulaires présents : 35

Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Xavier ICHARD, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER (pouvoir de Franck MONNERET), Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET).

Membres suppléants présents : 2

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIE), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Franck MONNERET (pouvoir de Daniel MAYNADIER).

Membres titulaires excusés : 16

Jean-Paul ALRAN, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

Objet : Remplacement d'un membre du groupe de travail « Electrification rurale »

M. le Président rappelle que par délibération du 1^{er} octobre 2020 (n° 01102020 / 11.1), le comité syndical a acté la constitution de 5 groupes thématiques de travail, chargés de préparer les décisions du bureau et du comité syndical.

Monsieur le Président expose que parmi les 9 membres du groupe de travail « Electrification rurale » désignés par ladite délibération), 1 siège est désormais vacant suite aux mouvements ayant eu lieu au sein du Comité syndical en début de mandat (démissions et décès).

Il précise qu'en conséquent, il y a lieu de désigner 1 nouveau membres pour siéger au sein du groupe de travail « Electrification rurale ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil syndical :

- Désigne Francis REMIOT pour siéger au sein du groupe de travail « Electrification rurale ».
- Prend acte de la nouvelle composition du groupe de travail « Electrification rurale ».

GROUPE « ELECTRIFICATION RURALE »
Francis REMIOT
Michel BUFFEL
Mathieu TARBOURIECH
Didier GAVALDA
Jean-Claude PINEL
Alain LEMONNIER
Noël MEYSSONNIER
Vincent RECOULES
Jean-Marc FEDOU

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 19 septembre 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

